



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ **Publié le : 27/06/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

**Secrétaire :**

Mme Pascale BILLEREY

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

**OBJET :** 27 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite au recalibrage d'un emploi d'adjoint du patrimoine en assistant de conservation au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Ville de Besançon

Délibération n° 007973

## Actualisation de la liste des emplois permanents suite au recalibrage d'un emploi d'adjoint du patrimoine en assistant de conservation au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Ville de Besançon

**Rapporteur** : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

Commission n°1	Date	Avis
	05/06/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite au recalibrage d'un emploi d'adjoint du patrimoine (Agent de bibliothèque) en assistant de conservation (Assistant Documentaliste) au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (MBAA).  
Le coût en année pleine de cette évolution est de 2600 €.

### I. Contexte

La direction des Musées d'Arts et du Temps compte deux centres de documentation, l'un au musée du Temps, le second au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (MBAA). Le centre de documentation du MBAA comprend une bibliothèque spécialisée, une photothèque et la documentation du musée. Ce centre de ressources est utilisé en interne par les agents des musées et en externe sur rdv pour les chercheurs, les étudiants en histoire en l'art et toute personne le souhaitant. Deux agents font fonctionner ce centre, un attaché de conservation et un adjoint territorial du patrimoine. Depuis la réouverture du MBAA en 2018, le centre de documentation a fortement évolué : catalogage et mise en ligne de la bibliothèque, numérisation de la photothèque, informatisation des collections, publications, développement de partenariats (réseau Bib'Art et INHA...). Ces différentes évolutions visent à mieux faire connaître le centre de documentation et la bibliothèque du musée et induisent une hausse des demandes de consultations, de recherches et de photographies. Les missions de l'agent adjoint territorial du patrimoine ont suivi cette évolution et ne sont plus aujourd'hui en adéquation avec le calibrage du poste qui requiert une expertise en histoire en l'art et des capacités rédactionnelles pour enrichir les contenus et répondre aux sollicitations extérieures.

### II. Evolution envisagée

Il est proposé de recalibrer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine (agent de bibliothèque), filière culturelle, catégorie C, grade de référence adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe en emploi d'assistant de conservation (Assistant documentaliste), filière culturelle, catégorie B, grade de référence assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Les missions seront les suivantes :

- Responsable de la bibliothèque :
  - actualise le cadre de classement
  - assure le catalogage informatique et l'indexation des ouvrages entrants
  - participe à l'enrichissement de la bibliothèque : prospective et veille, achats, échanges, gestion des commandes et des abonnements
  - assure la gestion de la bibliothèque : rangement, tri, désherbage, entretien des ouvrages- mise en valeur des ouvrages de la bibliothèque, à destination de tous publics (public interne, réseau professionnel, grand public)
- Gère la photothèque numérique des œuvres du musée :
  - répond aux demandes de photographies et gère le suivi des envois de justificatifs de reproduction.

- élabore un programme annuel de prises de vues et organise les campagnes prises de vue en lien avec la régie et la conservation.
- assure les versements des images sur Actimuséo et le classement sur le serveur.
- photographie ponctuellement les œuvres des collections, et assure le traitement de retouche des images.
- Participe à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets d'exposition et de valorisation des collections portés par le musée : recherches et synthèses documentaires, dépouillement et analyse de fonds d'archives, élaboration de bibliographies.
- répond aux demandes de recherche et gère l'accueil des chercheurs
- Participe à l'enrichissement du fonds documentaire et scientifique papier et informatique sur les collections du musée (recherche et veille documentaire)
- Participe à l'enrichissement de la base de gestion des collections (saisie sur Actimuséo ; relectures ; aide à la préparation des versements en ligne)
- Participe au suivi éditorial des publications (suivi iconographique, relectures, bibliographies).

### III. Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
<b>Emplois Fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1
<b>Filière administrative</b>		<b>251</b>	<b>250</b>		<b>251</b>	<b>250</b>
Administrateurs Territoriaux	A	2	2		2	2
Attachés Territoriaux	A	75	75		75	75
Rédacteurs Territoriaux	B	81	81		81	81
Adjoint administratifs territoriaux	C	93	92		93	92
<b>Filière animation</b>		<b>479</b>	<b>83</b>		<b>479</b>	<b>83</b>
Animateurs territoriaux	B	59	59		59	59
Adjoint territoriaux d'animation	C	420	24		420	24
<b>Filière culturelle</b>		<b>172</b>	<b>168</b>		<b>172</b>	<b>168</b>
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	10	10		10	10
Bibliothécaires territoriaux	A	11	11		11	11
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	0	0		0	0
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	9	9		9	9
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	10	10		10	10
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	3	3		3	3
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	57	55	+1	58	56
Adjoint du patrimoine territoriaux	C	71	69	-1	70	68

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
<b>Filière médico-sociale</b>		<b>149</b>	<b>147</b>		<b>149</b>	<b>147</b>
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1		1	1
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	2	1		2	1
Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	140	139		140	139
<b>Filière Médico-technique</b>		<b>4</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	3	3		3	3
Péd Pod Erg Psy Ort Tec Man Pré Diét Ter	A	1	1		1	1
<b>Filière Sécurité (Police Municipale)</b>		<b>70</b>	<b>70</b>		<b>70</b>	<b>70</b>
Chef de service de Police Municipale	B	6	6		6	6
Agents de police municipale	A	64	64		64	64
<b>Filière Sociale</b>		<b>158</b>	<b>141</b>		<b>158</b>	<b>141</b>
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	8	8		8	8
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	37	37		37	37
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	111	94		111	94
Agents sociaux territoriaux	C	2	2		2	2
<b>Filière sportive</b>		<b>30</b>	<b>30</b>		<b>30</b>	<b>30</b>
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	5	5		5	5
Educateurs territoriaux des APS	B	25	25		25	25
<b>Filière technique</b>		<b>810</b>	<b>759</b>		<b>853</b>	<b>802</b>
Ingénieurs territoriaux	A	32	32		32	32
Techniciens territoriaux	B	62	62		62	62
Agents de maîtrise Territoriaux	C	79	79		79	79
Adjointes techniques territoriaux	C	680	629		680	629
<b>SOUS-TOTAL Budget Principal</b>		<b>2167</b>	<b>1696</b>		<b>2167</b>	<b>1696</b>

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- autorise le recalibrage d'1 emploi d'adjoint du patrimoine en assistant du patrimoine sein des services de la Ville,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

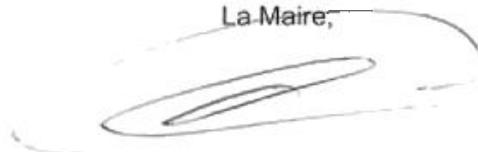
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT